

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 8 mars 2021, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Claudette Trudel-Bédard, conseillère

Julie Bertrand, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette, Jean-Yves Piché et Paméla Martin

Rés. 2021-03-049 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020; 1272-2020; 1308-2020; 1351-2020; 1418-2020; 1420-2020; 1-2021; 3-2021; 31-2021; 59-2021; 89-2021; 103-2021; 124-2021; 141-2021 et jusqu'au 5 mars 2021 par le décret 176-2021;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone orange et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos par visioconférence et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-050 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2021
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et des dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 381-2021 concernant la gestion des compteurs d'eau
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 382-2021 concernant les branchements à l'égout
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 383-2021 décrétant un emprunt de 5 327 213\$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Saint-Jacques, en collaboration avec le Ministère des Transports
10. Surveillance des travaux de réfection de la rue Notre-Dame
11. Offre de service professionnels pour les travaux de l'égout collecteur et d'une partie de la rue Bédard (TECQ 2019-2023)
12. A) Acquisition d'une rétrocaveuse  
B) Vente de la rétrocaveuse John Deere 310SJ 2011
13. Offre de services professionnels d'architecture pour la construction d'un bâtiment de services sanitaires au Parc Saint-Jean-Optimiste
14. Demande de dérogation mineure pour le lot 5 527 708, rue du Lac-des-Chicots
15. Modification d'une servitude sur la propriété du 530, rue Saint-Jacques
16. Fonds Régions et Ruralité – Volet 2/Demande d'aide financière pour l'amélioration du terrain de tennis
17. Adoption des états financiers 2019 de l'OMH de Mékinac
18. Camp de jour et emplois étudiants
  - A) Comité et embauche des étudiants
  - B) Participation animation et loisirs/tarif 2021
  - C) Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

19. Demandes d'appui :
  - A) Unis pour la faune
  - B) Association pulmonaire du Québec
  - C) Association des groupes de ressources techniques du Québec
  - D) Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes/Vers des collectivités durables
20. Modification aux assurances générales/Démolition d'une remise au 250 rue Saint-Gabriel
21. Programme PAIR/mise à jour de l'entente
22. Modification au règlement d'emprunt 379-2020 décrétant un emprunt de 4 533 332\$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Notre-Dame, en collaboration avec le Ministère des Transports
23.
  - A) Vente du garage situé au 631, rue Notre-Dame
  - B) Vente de terrains situés au 631, rue Notre-Dame
24. Aides Familiales de Mékinac/demande d'augmentation en électricité
25. Questions de l'assistance
26. Affaires nouvelles
  - A) Achat de chaises pour la salle de conférence
  - B) Association des riverains pour la protection du Lac-Croche/Communications avec les citoyens
  - C) Achat de deux planches à pagaie
27. Levée ou ajournement de la séance

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-051 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2021

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Correspondance février 2021

#### **Info-FQM Covid-19**

Dans l'info nous pouvons lire les nouvelles mesures d'assouplissements sanitaires à compter du 22 février 2021. Le premier ministre a annoncé qu'en prévision de la semaine de relâche, la pratique des activités extérieures passera d'une bulle familiale de 4 personnes à un maximum de huit personnes.

Le 2 février, Le premier ministre nous annonce qu'à compter du 8 février les mesures de déconfinement, la réouverture des commerces non essentiels, les entreprises de soins personnels et d'esthétique ainsi que les musées partout au Québec. Pour la semaine de relâche, les patinoires, aréna, piscine intérieur et cinéma seront ouvert.

### **Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation**

Le MAMAH nous informe des nouvelles mesures d'assouplissement en zone rouge pour les activités de loisirs et de sports à l'intérieur de à l'extérieur.

### **Ministère de la Sécurité Publique du Québec**

Le MSPQ nous informe qu'à compter du 1 avril prochain un pompier répondant à un appel d'urgence aura le droit d'utiliser un type de feu vert clignotant autre que sur un véhicule d'urgence pour se rendre à l'appel.

### **Association des Directeurs Municipaux du Québec**

L'ADMQ nous informe du prochain scrutin en vue de la pandémie. Certaines mesures pourraient changer tel que des jours de vote supplémentaire, les modalités du vote par correspondance, définir les fonctions des membres du personnel électoral et ajuster les conditions et les modalités applicables à toute déclaration de candidature.

### **Association des Riverains pour la protection du Lac Croche de Sainte-Thècle**

L'ARPLC nous présente ses inquiétudes face au glissement de terrain survenue sur le lot 4 757 061 le 25 décembre 2020. De plus, il demande notre collaboration suite aux recommandations des diverses instances afin de les aider à poursuivre leur mission et protéger le Lac Croche.

### **L'Association des Riverains du Lac Vlimeux Inc.**

L'ARLV Inc. nous demande de faire l'amélioration des routes autour du Lac Vlimeux et 2 parties du chemin pour se rendre au Lac.

### **Centre d'Action Bénévole de Mékinac**

Le CAB nous demande de participer à la semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 18 au 24 avril prochain.

### **Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec**

La CPTAQ nous informe du préavis pour le dossier 424986. M. Lecours doit cesser l'utilisation a une fin autre qu'agriculture sur la superficie d'un lot 4 756 396.

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande pour la carrière a sablière de M. Dontigny et que celle-ci sera analyser. Les commissaires rédigeront par la suite le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire dans les meilleurs délais.

### **Curriculum Vitae**

Mme Tricia Germain de Sainte-Thècle nous offre ses services comme animatrice au camp de jour cet été.

### **Fédération Québécoise des Municipalités**

La FQM nous informe que le Ministère de l'Éducation ordonne aux municipalités de ne pas faire de camps de jour, d'activités de groupe à l'intérieur et à l'extérieur pendant la semaine de relâche. Seuls les services de garde d'urgence seront offerts aux parents qui travaillent dans les services essentiels ou prioritaires.

La FQM nous informe qu'il dispose de 20 mois pour respecter son engagement; soit celui de brancher tous les foyers à l'internet haute vitesse et la couverture de cellulaire à la grandeur de la province.

La FQM nous informe des critères d'admissibilités des dépenses hivernales dans le Programme d'aide à la voirie locale.

La FQM nous informe que la vente pour non-paiement des taxes municipales peut avoir lieu si elle est tenue sans la présence du public et en utilisant des moyens permettant d'éviter le déplacement des citoyens.

### **Femmes de Mékinac**

Les Femmes de Mékinac nous envoient une affiche à poser pour la journée des droits des femmes 2021. Le thème cette année est : Écoutons les femmes.

### **Mini-Scribe**

Le M-S nous informe que la vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes par la MRC ne peut avoir lieu si la zone est rouge. Elle peut donc se faire plus d'une fois au cours d'une même année.

### **Date à retenir :**

- La déclaration des salaires à la CNESST 15 mars 2021, règlement sur l'épandage qui doit se faire entre le 31 mai et le 1<sup>er</sup> octobre pendant un maximum de 12 jours en raison de 3 jours consécutifs,
- La Communication d'informations relatives à un incendie avec le MSP au plus tard le 31 mars de l'Année qui suit l'incendie,
- La déclaration annuelle faisant état du bilan de ses activités de prélèvement, soit reçue par le ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques au plus tard le 31 mars suivant l'année civile qui fait l'objet de la déclaration annuelle.

### **Table Régionale de l'Éducation de la Mauricie**

La TREM nous demande d'appuyer les jeunes en affichant les couleurs pour les journées des persévérances scolaires du 15 au 19 février 2021.

### Rés. 2021-03-052 : Dépôt de la correspondance de février 2021

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de février 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2021-03-053 : Approbation des comptes de février 2021

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février au montant de 368 466,63 \$.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance

Aucune question.

#### Avis de motion et dépôt du projet de règlement 381-2021

Bertin Cloutier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 381-2021 concernant la gestion des compteurs d'eau
- dépose le projet du règlement numéro 381-2021 intitulé Règlement 381-2021 concernant la gestion des compteurs d'eau.

#### Avis de motion et dépôt du projet de règlement 382-2021

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 382-2021 concernant les branchements à l'égout
- dépose le projet du règlement numéro 382-2021 intitulé Règlement 382-2021 concernant les branchements à l'égout.

#### Avis de motion et dépôt du projet de règlement 383-2021

Claudette Trudel-Bédard

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 383-2021 décrétant un emprunt de 5 327 213\$ pour les travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Saint-Jacques en collaboration avec le Ministère des Transports
- dépose le projet du règlement numéro 383-2021 intitulé Règlement 383-2021 décrétant un emprunt de 5 327 213\$ pour les travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Saint-Jacques en collaboration avec le Ministère des Transports.

#### Rés. 2021-03-054 : Surveillance des travaux de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT les travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la réfection de la chaussée de la rue Notre-Dame qui auront lieu au printemps 2021;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac ne dispose pas des ressources

nécessaires à la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a les ressources nécessaires pour effectuer la surveillance des travaux mais que celles-ci doivent être chapeautées par un ingénieur;

CONSIDÉRANT l'offre de Pluritec au montant de 67 968\$ plus taxes pour la surveillance sans résidence des travaux plus un tarif à l'heure pour la fourniture de surveillants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Pluritec pour la surveillance sans résidence des travaux de la rue Notre-Dame au coût de 67 968\$ plus taxes et demandera la fourniture d'un surveillant à l'heure au besoin.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-055 : Offre de services professionnels pour les travaux de l'égout collecteur et d'une partie de la rue Bédard (TECQ 2019-2023)

CONSIDÉRANT l'étude préliminaire effectuée par Pluritec concernant l'égout collecteur ainsi que les travaux d'une partie de la rue Bédard;

CONSIDÉRANT le montant disponible dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec de 1 234 012\$;

CONSIDÉRANT que la firme Pluritec a effectué l'étude préliminaire et a déjà une bonne connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de Pluritec au montant de 66 408\$ plus taxes pour la confection des plans et devis et la surveillance de bureau pour les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Pluritec pour la conception des plans et devis et de la surveillance de bureau des travaux de l'égout collecteur ainsi que d'une partie de la rue Bédard (TECQ 2019-2023) au coût de 66 408 \$ plus taxes et demandera la fourniture d'un surveillant à l'heure au besoin.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-056: Acquisition d'une rétrocaveuse

CONSIDÉRANT les offres de :

Option 1 : Fourniture d'une rétrocaveuse uniquement  
Brandt : 167 231,14\$ taxes incluses  
Longus Québec : 170 680,39\$ taxes incluses

Option 2 : Fourniture d'une rétrocaveuse avec option d'échange

Brandt : 122 965,76\$ taxes incluses  
Longus Québec : 118 941,64\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle opte pour l'option 1 et achète une rétrocaveuse John Deere 310SL-HL neuve de Brand au coût de 145 450 \$ plus taxes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-057: Vente de la rétrocaveuse John Deere 310SJ 2011

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

- Ferme RDC Durocher 51 100\$ plus taxes
- Garage Pierre Brassard : 46 752\$ plus taxes
- Mathieu Dulude : 45 000\$ plus taxes
- Alain Couturier : 41 500\$ plus taxes
- Dany Beaudet : 35 660\$ plus taxes
- Robert Jutras : 34 500\$ plus taxes
- Luc Brunelle : 34 500\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vende la rétrocaveuse John Deere 310SJ 2011 à Ferme RDC Durocher inc. au coût de 51 100 \$ plus taxes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-058 : Offre de services professionnels d'architecture pour la construction d'un bâtiment de services sanitaires au Parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment de services sanitaires au Parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'architecture de la firme Renée Tremblay Architecte au coût de 13 300\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de services professionnels d'architecture pour la construction d'un bâtiment de services sanitaires au Parc Saint-Jean-Optimiste au coût de 13 300\$ plus taxes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-059 : Demande de dérogation mineure pour le lot 5 527 708 de la rue du Lac-des-Chicots



CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du propriétaire du lot 5 527 708 de la rue du Lac-des-Chicots concernant un projet de lotissement dont la superficie est de 1786,9 mètres carrés avec une largeur de la rive de 11,92 mètres et un chemin d'accès de 10,04 mètres alors que le règlement de lotissement prescrit à l'article 6.3 une largeur à la rive de 20 mètres et prescrit à l'article 7.4 une emprise de rue de 15 mètres donc dérogatoire de 8,08 mètre pour la largeur de la rive et de 4,96 mètres pour le chemin d'accès;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 5 527 708 de la rue du Lac-des-Chicots, conditionnellement à ce qu'un arpenteur-géomètre procède au piquetage de la nouvelle demeure, qu'un certificat de localisation soit produit à la fin des travaux et que des plans soit fournis pour la construction principale qui devra être plus haute que le garage.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-060 : Modification d'une servitude sur la propriété du 530, rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la rue Saint-Jacques nécessitent le déplacement de l'émissaire pluvial situé au 530, rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que la servitude devra être modifiée sur ce terrain;

CONSIDÉRANT que le propriétaire accepte le nouveau tracé aux conditions suivantes :

- Que le tuyau passe le plus près possible de la ligne de terrain de la propriété voisine et de la clôture du 440, rue Saint-Jacques;
- Que l'entretien de cette conduite soit aux frais de la municipalité;
- Que la servitude de l'ancienne conduite soit annulée;
- Que le trou laissé par l'ancien regard soit rempli et que le terrain soit aménagé;
- Que les frais de notaire soient à la charge de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Alain Vallée, maire, et Valérie Fiset, directrice générale afin de signer la modification de la servitude pour la conduite d'égout pluvial située sur le terrain du 530, rue Saint-Jacques.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-061 : Fonds Régions et Ruralité – Volet 2/Demande d'aide financière pour l'amélioration du terrain de tennis

CONSIDÉRANT que la surface du terrain de tennis nécessite des réparations majeures;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Les Surfaces Sportives Prévost inc. au coût de 36 800\$ plus taxes pour la réfection de la surface;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière provenant du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 peut être accordée pour des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 30 000\$ à la MRC de Mékinac dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 pour la réfection de la surface du terrain de tennis.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-062 : Adoption des états financiers 2019 de l'OMH de Mékinac

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les états financiers 2019 de l'OMH de Mékinac indiquant un déficit de 15 896,60\$ attribuable à l'OMH de Sainte-Thècle et la participation de la municipalité dans ce déficit s'élève à 1 589,66\$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-063 : Nomination du comité d'embauche pour les étudiants

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- embauche les étudiants suivants pour le camp de jour à la recommandation du comité d'embauche formé de Caroline Poisson, Julie Bertrand et Julie Veillette : Frédérique Bacon, coordonnatrice (14,50\$ de l'heure), Maélie Bacon, Claudie Hudon et Tricia Germain, animatrices (13,50\$ de l'heure)
- embauche l'étudiant suivant pour l'entretien des parcs à la recommandation du comité d'embauche formé de Jean-Yves Piché, Alain Vallée et Valérie Fiset : Félix Jacob (13,50\$ de l'heure).

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-064 : Participation animation et loisirs/ tarif 2021

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac chargent plus de 200 \$ par enfant pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour ce service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier que le conseil

de la municipalité de Sainte-Thècle établit les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2021 :

1 ° Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 16h seront de 170 \$ pour le premier enfant, 135 \$ pour le deuxième enfant de la même famille, 110 \$ pour le troisième enfant de la même famille et gratuit pour les autres enfants de la même famille résidant à la même adresse civique pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle et ces montants sont doublés pour les enfants dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle. Le camp de jour débutera le 28 juin 2021 jusqu'au 13 août 2021 soit pour une période de sept (7) semaines. Le tarif journalier sera de 15\$ par jour et le tarif hebdomadaire sera de 60\$ par semaine.

2 ° La tarification pour le service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 sera de sept (7 \$) dollars par jour par enfant. Une pénalité de 1\$ aux 5 minutes sera imposée aux parents retardataires (après 17h30).

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-065 : Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT qu'URLS de la Mauricie a un programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l'URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2021 et autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-066 : Appui à l'organisme Unis pour la Faune

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion

2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Bertin Cloutier et appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité de Sainte-Thècle appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Rés. 2021-03-067 : Association pulmonaire du Québec/Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux

CONSIDÉRANT la demande de l'Association pulmonaire du Québec pour l'adhésion à leur

campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021 consistant à sensibiliser les citoyens via des publications sur les réseaux sociaux et dans notre bulletin municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer à la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021 par le biais de publication sur les réseaux sociaux et dans notre bulletin municipal.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-068 : Association des groupes de ressources techniques du Québec/Appui à la demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis

**Attendu que** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

**Attendu que** 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

**Attendu que** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

**Attendu que** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

**Attendu que** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

**Attendu que** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**Attendu qu'il** est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- transmet une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-069 : Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes/Vers des collectivités

## durables

**ATTENDU QUE** les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

**ATTENDU QUE**, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

**ATTENDU QUE** des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

**ATTENDU QUE**, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

**ATTENDU QUE** que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

**ATTENDU QUE** les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

**ATTENDU QUE** Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

**ATTENDU QUE** le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

**ATTENDU QUE** le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-070 : Modification des assurances générales/Démolition d'une remise au 250 rue Saint-Gabriel

CONSIDÉRANT que la remise située à l'arrière de la caserne a été démolie;

CONSIDÉRANT que cette remise figure toujours sur les assurances générales de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Groupe Ultima de retirer la remise qui a été démolie au 250, rue Saint-Gabriel, des assurances générales de la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-071 : Programme PAIR/mise à jour de l'entente

CONSIDÉRANT que le programme PAIR offre un service d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé et qui permet leur maintien à domicile;

CONSIDÉRANT que les frais mensuels de 22,50\$ par personne doivent être payés par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le renouvellement de l'entente pour le programme PAIR.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-072 : Modification au règlement d'emprunt 379-2020 décrétant un emprunt de 4 533 332\$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Notre-Dame, en collaboration avec le Ministère des Transports

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt 379-2020 décrétant un emprunt de 4 533 332\$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Notre-Dame, en collaboration avec le Ministère des Transports déposé pour approbation au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce règlement nécessite des modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle modifie le règlement d'emprunt 379-2020 comme suit :

- Remplace le cinquième attendu du préambule par le texte suivant :

« ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il a pour objet la réalisation de travaux de voirie et de collecte des eaux usées et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité et que seule l'approbation du ministre est nécessaire en vertu de l'article 1061 alinéa 4 du Code Municipal; »

- Ajoute en annexe C l'entente de collaboration # 201609 avec le Gouvernement du Québec représenté par le ministre des Transports concernant la préparation des plans et devis et l'entente de collaboration #202099 avec le Gouvernement du Québec représenté par le ministre des Transports concernant la reconstruction de la chaussée de la rue Notre-Dame incluant le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-073 : Vente du garage situé au 631, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'offre de Scierie Sainte-Thècle au montant de 40 000\$ plus taxes pour l'achat du garage situé au 631, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que ce garage ne sert pas à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle vende le garage situé au 631, rue Notre-Dame à l'entreprise Scierie Sainte-Thècle au prix de 40 000\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-074-1 : Vente d'une partie de terrain situé au 631, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'offre de Excavation L.E.D. au montant de 13 500\$ plus taxes pour l'achat d'une partie de terrain d'environ 4 409,10 mètres carrés située sur le lot 6 159 450 au 631, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que ce terrain ne sert pas à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle vende une partie de terrain d'environ 4 409,10 mètres carrés, située sur le lot 6 159 450 au 631, rue Notre-Dame à Excavation L.E.D. au prix de 13 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-074-2 : Vente d'une partie de terrain situé au 631, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'offre de Martin Boucher au montant de 9 000 \$ plus taxes pour l'achat d'une partie de terrain d'environ 2 223,50 mètres carrés, située sur le lot 6 159 450 au 631, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que ce terrain ne sert pas à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle vende une partie de



terrain d'environ 2 223,50 mètres carrés, située sur le lot 6 159 450 au 631, rue Notre-Dame à Martin et Philippe Boucher au prix de 9 000 \$ plus taxes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-075 : Aides Familiales de Mékinac

CONSIDÉRANT que la demande des Aides Familiales de Mékinac pour l'augmentation de la capacité électrique de leurs locaux;

CONSIDÉRANT la soumission de Daniel Durocher Inc. pour l'installation d'un nouveau panneau électrique au coût de 1 350\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'augmenter la capacité électrique de leurs locaux en ajoutant un panneau de 100 ampères par Daniel Durocher Inc. au coût de 1 350\$ plus taxes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2021-03-076 : Achat de chaises pour la salle de conférence

CONSIDÉRANT que les chaises de la salle de conférence sont usées et certaines sont brisées;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 5 000\$ avait été prévu en 2020 pour la rénovation de la salle de conférence et que seulement 2 979,54\$ a été utilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète 14 chaises pour la salle de conférence au coût unitaire de 211,99\$ plus taxes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-077 : Association des riverains pour la protection du Lac Croche/ communication avec les citoyens

CONSIDÉRANT que la mission de l'Association des riverains pour la protection du Lac Croche consiste à sensibiliser les riverains sur bonnes pratiques à adopter afin de conserver la qualité de l'eau du lac par le biais d'activités éducatives (envoi de documentation, bande riverain modèle, etc.);

CONSIDÉRANT que l'Association des riverains pour la protection du Lac Croche n'a pas de pouvoir légal face à l'application des règlements municipaux ou gouvernementaux;

CONSIDÉRANT la lettre envoyée à monsieur Daniel St-Pierre le 23 février 2021 dont copie conforme fut envoyée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'Association des riverains pour la protection du Lac-Croche de

- ne pas communiquer directement avec les contribuables pour des questions liées aux règlements municipaux et gouvernementaux puisque l'Association n'a aucun pouvoir légal pour faire respecter ces dits règlements;
- communiquer avec la municipalité directement afin de prendre connaissance des actions entreprises pour régler les situations problématiques;
- se limiter à des actions éducatives auprès de la population.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-078 : Achat de 2 planches à pagaie pour la location au Parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que les deux planches à pagaie actuelles ne fournissent pas à la demande de location de ce type d'équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète 2 planches à pagaie pour la location au Parc Saint-Jean-Optimiste pour un montant total de 851,98\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-079: Levée de la séance

À 8 heures 14 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 15 mars 2021, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Jean-François Couture, conseiller  
Claudette Trudel-Bédard, conseillère  
Julie Bertrand, conseillère  
Caroline Poisson, conseillère  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette, Jean-Yves Piché et Paméla Martin.

Rés. 2021-03-080 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020; 1272-2020; 1308-2020; 1351-2020; 1418-2020; 1420-2020; 1-2021; 3-2021; 31-2021; 59-2021; 89-2021; 103-2021; 124-2021; 141-2021 et jusqu'au 12 février 2021 par le décret 176-2021;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone orange et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance en visioconférence à 18h30 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du règlement 381-2021 concernant la gestion des compteurs d'eau
2. Adoption du règlement 382-2021 concernant les branchements à l'égout

3. Adoption du règlement 383-2021 décrétant un emprunt de 5 327 213\$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Saint-Jacques, en collaboration avec le Ministère des Transports
4. Octroi des travaux de construction d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Notre-Dame, en collaboration avec le MTQ
5. Questions de l'assistance
6. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-081 : Adoption du règlement 381-2021 concernant la gestion des compteurs d'eau

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 381-2021 intitulé Règlement 381-2021 concernant la gestion des compteurs d'eau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-082 : Adoption du règlement 382-2021 concernant les branchements à l'égout

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 382-2021 intitulé Règlement 382-2021 concernant les branchements à l'égout.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-083 : Adoption du règlement 383-2021 décrétant un emprunt de 5 327 213 \$ pour les travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Saint-Jacques en collaboration avec le Ministère des Transports

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 383-2021 intitulé Règlement 383-2021 décrétant un emprunt de 5 327 213\$ pour les travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Saint-Jacques en collaboration avec le Ministère des Transports.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-03-084 : Octroi des travaux de construction d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Notre-Dame en collaboration avec le Ministère des Transports

CONSIDÉRANT les offres reçues sur le Système d'appel d'offres électronique :

- Construction et Pavage Portneuf : 3 449 601,16\$

- Construction et Pavage Boisvert : 3 537 185,74\$
- André Bouvet Ltée : 3 679 578,70\$
- Entreprises Carl Marchand : 3 064 052,71\$
- Groupe Michel Leclerc : 3 502 138,50\$
- Axco Aménagement : 3 210 000,01\$
- Marcel Guimond et Fils : 2 827 656,40\$

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac a analysé les offres et qu'elles sont toutes conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse, soit celle de Marcel Guimond et Fils Inc. au coût de 2 827 656,40 taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2021-03-085: Levée de la séance

À 18 heures 33 minutes, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière